

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de budget programme pour la période financière 1982-1983 dont le financement sera assuré par le budget ordinaire et d'autres sources de fonds,²

PRIE le Directeur régional de transmettre les propositions au Directeur général pour examen et inclusion dans son projet de budget programme pour la période biennale 1982-1983.

Troisième séance, 10 septembre 1980

2

Documents WPR/RC31/4 et WPR/RC31/4 Corr. 1.